

B. La valeur économique de la biodiversité

1. Les instruments économiques

C'est au niveau local que se joue le sort de la biodiversité. Les politiques gouvernementales permettent cependant de faciliter ou de gêner les mesures prises à l'échelle locale. Les gouvernements interviennent régulièrement sur le marché pour accroître la production agricole, stimuler la croissance industrielle, fournir un filet de sécurité sociale, protéger l'environnement et influencer sur la distribution d'autres biens collectifs dont la répartition n'est pas bien assurée par le marché. Malheureusement, de nombreuses politiques relatives à l'industrie, aux transports, aux ressources naturelles et au développement urbain n'accordent pas leur juste valeur aux ressources environnementales et peuvent même accélérer leur épuisement et la diminution de la biodiversité.

Diane Griffin, porte-parole du groupe de travail sur le renouveau rural de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, a décrit au Comité l'importance d'intégrer dans le processus décisionnel les considérations environnementales et économiques. Nous avons la possibilité d'adopter des approches rentables, axées sur le marché, pour renforcer l'industrie agricole et les collectivités rurales du Canada tout en favorisant la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

Les éléments éventuels de rajustement des politiques et des programmes en fonction des critères commerciaux pourraient favoriser une agriculture viable, le renouveau rural et la conservation de la diversité biologique de la façon suivante. Premièrement, il y a les forces du marché. À mesure que seront réduites ou rajustées les subventions à la production agricole partout dans le monde, les prix des produits de base devraient augmenter. Cela devrait donner lieu à des décisions d'utilisation des sols mieux adaptées aux forces du marché et au potentiel de développement durable des terres. Le deuxième élément est le soutien du revenu agricole sans distorsion des échanges, et le troisième, c'est l'encouragement à la conservation³⁸.

Les membres du Comité sont sensibles aux questions qui créent des tensions entre les collectivités urbaines et rurales en ce qui touche à la préservation de la diversité biologique. Il est certain qu'il incombe à tous les Canadiens de contribuer à la préservation de la biodiversité. La *Convention sur la diversité biologique* constitue une reconnaissance internationale de la somme des connaissances fondamentales des populations indigènes, des fermiers et des autres groupes qui vivent de la terre.

Toute politique de gestion de l'environnement devrait avoir pour objectif l'utilisation optimale et durable des ressources naturelles, la préservation de la diversité biologique et le maintien des services écologiques. Les premières politiques qu'il faudrait remettre en question devraient être celles qui encouragent le gaspillage et l'exploitation non durable de ces ressources, et une réduction inutile de la biodiversité. Certaines politiques peuvent même inciter à une surexploitation des espèces, à la conversion de précieux habitats naturels et à une simplification excessive des écosystèmes agricoles. La modification de telles politiques est non seulement sensée sur le plan économique mais aussi justifiée sur le plan écologique. Les subventions mal ciblées visant à favoriser l'utilisation de certaines ressources saignent l'économie nationale et entravent le développement.

³⁸ Ibid., p. 28.